

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

NOM + PRÉNOM (EN MAJUSCULE)

.....

ADRESSE MAIL

.....

Je soussigné(e), déclare dégager l'École de Motocross «AGMX Initiation Motocross» ainsi que Monsieur Alain Schafer (Fribourg) de toute responsabilité en cas d'accident, de vol de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve, causés par moi-même ou par autrui, aux personnes et/ou généralement à tout objet et bien quelconques rencontrés sur la piste et sur les infrastructures du MXSX Park de Cugy (VD). Le MXSX Park de Cugy (VD) décline toute responsabilité en cas d'accident, sur la piste et en dehors de la piste. MXSX Park oblige tous les pilotes à porter tout l'équipement nécessaire à la pratique du motocross (casque, lunettes, plastron, coudières, genouillères, pantalon, maillot, gants et bottes). Cet équipement doit être conforme aux normes en vigueur. MXSX Park et Initiation Motocross n'obligent pas les pilotes à sauter les sauts et à prendre des risques sur le terrain. Les obstacles et risques de la piste sont connus du pilote et des accompagnants. Les pilotes ont conscience qu'ils ne roulent pas seul et de ce fait, ils peuvent être impliqués dans un accident créé par un autre pilote.

Les accompagnants ont l'interdiction de se rendre sur l'enceinte du de la piste de motocross, ni de la traverser. La pratique du motocross comporte des risques, le pilote et les accompagnants en sont conscients et sont assurés en conséquence. Le MXSX Park, AGMX Initiation Motocross et Alain Schafer décline toute responsabilité en cas contraire.

Il est impossible d'attaquer juridiquement le MXSX Park de Cugy (VD) ainsi que toutes les personnes qui y travaillent pour quelque raison (accident et autres).

De part son mail d'inscription et la signature de ce document ainsi que le paiement, le pilote et son entourage comprennent que le motocross est un sport dangereux et qu'il est possible de se blesser gravement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif aux infrastructures utilisées du MXSX Park et aux consignes de sécurité d'usage durant une activité organisée dans les infrastructures du MXSX Park ainsi que de l'École de pilotage «AGMX Initiation Motocross». Je m'engage à en respecter toutes prescriptions ainsi que toutes les règles de sécurité y afférant.

En cas de dégradations provoquées aux infrastructures du MXSX Park, j'en assumerai les frais financiers correspondants.

Le for juridique est à Fribourg et en Français.

Date et heure de l'entraînement/initiation :

Fait à Cugy (VD), le/...../..... à heures - Cette décharge fait foi jusqu'au 31.12.2023, dès date de la signature.

☐ J'affirme être couvert par une assurance accident. (Obligatoire)

Nom de l'assurance :

Signature du participant :

.....

Celle-ci confirme avoir « Lu et approuvé »

Mineurs :

Les enfants mineurs doivent avoir un consentement écrit d'un parent ou tuteur légal pour participer à l'une ou l'autre activités.

Nom et prénom du responsable légal :

.....

Signature du responsable légal :

.....

Celle-ci confirme avoir « Lu et approuvé »

Lieu et date :

.....



AGMX INITIATION MOTOCROSS
Alain Schafer
Stadtberg 1
1700 Fribourg
Tél . 079 356 49 15
www.initiation-motocross.ch



ALAIN SCHAFER

REGLEMENT

1. Signer décharge de responsabilité
2. Respecter les horaires (09h-11h30) (13h30-18h30)
3. Respecter les consignes données par le moniteur
4. Utiliser un équipement complet et adéquat (casque, plastron, genouillère, bottes, gants, lunettes)
5. Ne pas emprunter la piste sans autorisation du moniteur
6. Ne pas couper la piste durant l'initiation
7. Commencer l'initiation par un tour de reconnaissance
8. Faire des pauses régulièrement et s'hydrater
9. Informer le moniteur en cas de problèmes techniques
10. Ne pas tenter de sauts sans l'autorisation du moniteur
11. Respecter les autres usagers de la piste
12. Ne pas sous-estimer les risques liés à la pratique du motocross
13. Ne pas être sous l'influence d'alcool ou de drogues
14. Prendre du plaisir et rouler avec le sourire

